



Rhône

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 2 mars 2020.

L'an deux mil vingt, le 6 mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Bruno BIGOURDAN Bernard CHIRAT, Baptiste GAUDELUS, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à M.CHIRAT).

Absents : Isabelle SALFATI, Gilbert CHAISE, Michel SAULT.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Baptiste GAUDELUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2020-15/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT N°1 POUR LE MARCHÉ
D'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DE L'A89**

Rapporteur : M.ROUZAUD

Dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier suite aux travaux de l'A89, la commune est maître d'œuvre pour le compte d'ASF.

Les travaux arrivent à leurs termes mais pour pouvoir les réaliser, il a fallu modifier certaines quantités de matériaux et prestations pour le lot 1 Terrassement-Voirie-Réseaux divers.

En effet, des problèmes d'eaux pluviales se sont révélés lors de la réalisation des travaux nécessitant une modification des prestations et matériaux à fournir pour régler ce problème.

Les montants du marché seraient modifiés comme suit :

**TRAVAUX CONNEXES A89
DETAILS QUANTITATIFS ESTIMATIFS Lot 1**

				1D - BORDELET TP		Bilan 18 Février			
Codes	DESIGNATION DE L'OUVRAGE	Unité	Quantité	Prix Unl.	Prix Total HT	Quantité	Prix Unl.	Prix Total HT	
TRANCHE FERME									
1 INSTALLATION DE CHANTIER									
1.1	Documents préparatoires et installation de chantier	lotf	1	8 600,00	8 600,00 €	1	8 600,00	8 600,00 €	
2 TRAVAUX DE NETTOYAGE - DEBOUSSAILLAGE									
2.1	Arrachage de haie bocagère	ml	616	4,00	2 464,00 €	535	4,00	2 140,00 €	
2.2	Dérivage	m²	3930	2,00	7 860,00 €	4440	2,00	8 880,00 €	
2.3	Démolition d'ouvrages en maçonnerie, en béton ou de pierriers	m³	20	9,00	180,00 €	20	9,00	180,00 €	
	Fossé	ml				160	4	640,00 €	
	Fermeture accès	Forf				1	480	480,00 €	
	Parc à bestiaux	Forf				1	1625	1 625,00 €	
	Clôture ovine	ml				745	11	8 195,00 €	
	Tranchée Infiltration	ml				220	79	17 380,00 €	
6 TERRASSEMENTS - VOIRIE - RESEAUX									
5.1	Création d'un chemin d'exploitation largeur 4 m.	ml	1790	46,00	82 340,00 €	1860	46,00	85 100,00 €	
5.2	Création d'un chemin d'exploitation en terre	ml	320	4,80	1 536,00 €	340	4,80	1 632,00 €	
5.3	Élargissement d'un chemin d'exploitation	ml	816	22,00	17 952,00 €	815	22,00	17 930,00 €	
5.4	Bordage de fossé	ml	153	35,00	5 355,00 €	124	35,00	4 340,00 €	
5.5	Pose de compteur AEP	u	2	1 000,00	3 000,00 €	2	1 000,00	2 000,00 €	
				TOTAL TVA HT				129 265,00 €	
				TOTAL TVA				25 853,00 €	
				TOTAL TVA TTC				155 118,00 €	
TRANCHE OPTIONNELLE 1									
3 TRAVAUX DE CLÔTURES									
3.1	Dépose clôture agricole	ml	2616	2,00	5 232,00 €	2620	2,00	5 240,00 €	
3.2	Pose de clôture agricole bovine	ml	7131	7,00	49 917,00 €	5990	7,00	41 930,00 €	
				TOTAL OPTION 1 TVA HT				55 149,00 €	
				TOTAL TVA				11 029,80 €	
				TOTAL TVA TTC				66 178,80 €	
TRANCHE OPTIONNELLE 2									
1.2	Intervention Géomètre pour implantation de chantier	u	208	20,00	4 160,00 €	198	20,00	3 960,00 €	
				TOTAL OPTION 2 TVA HT				4 160,00 €	
				TOTAL TVA				832,00 €	
				TOTAL TVA TTC				4 992,00 €	
				TOTAL ensemble TVA HT				188 574,00 €	
				TOTAL TVA				37 714,80 €	
				TOTAL TVA TTC				226 288,80 €	
								210 422,00 €	
								42 084,40 €	
								252 506,40 €	

Océo
21 848,00 €
11,5%

Le montant du marché ainsi modifié reste toutefois dans l'enveloppe dévolue par ASF pour la réalisation des travaux.

VU le Code de la Commande Publique,

VU le projet d'avenant,

Considérant que pour réaliser les travaux nécessaires et qui ne pouvaient pas être prévus lors de la rédaction du marché, il convient de passer un avenant avec la société BORDELET,

Après délibération, le Conseil Municipal devra décider à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BORDELET et tous les documents s'y rapportant.
- dit que les dépenses sont prévues sur le budget 2020 de la commune et seront remboursées par ASF.

Pour extrait certifié conforme

